

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0114-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 17 décembre 2013 à 19 h 45, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

| | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Monsieur Claude Béland | Monsieur Martin Lafrenière |
| Madame Sylvie Dupont Simard | Monsieur Mario Lebel |
| Monsieur Luc Gaudreault | Madame Line Lecours |
| Monsieur Réjean Gélinas | Madame Patricia Pépin |
| Monsieur Yvon Geoffroy | Monsieur Maurice Poudrier |
| Monsieur Alain Gervais | Madame Diane Samson |
| Monsieur Jean-Pierre Hogue | Madame Nicole Thiffeault-Marchand |
| Monsieur Réal Julien | Monsieur Marco Trottier |
| Madame Brunelle Lafrenière | Madame Nicole Trudel |

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Mario Lebel participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

| | |
|-----------------------------|--|
| Me Serge Carpentier | Directeur général adjoint et secrétaire général |
| Madame Renée Tremblay | Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) |
| Monsieur Richard Boyer | Directeur des Services des ressources humaines |
| Monsieur Christian Lafrance | Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique |
| Monsieur Denis Lampron | Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle |
| Monsieur Serge Trudel | Directeur des Services financiers |

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

RÉSOLUTION 65 1213 :

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1213-01 soit adopté avec l'ajout suivant :

04.02 Mandat

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 66 1213 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1213-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Relativement aux sujets présentés par la direction générale, monsieur Denis Lemaire porte à l'attention des commissaires une demande pour la désignation d'un représentant au comité consultatif de la Forêt d'enseignement et de recherche Malhiot. Le conseil des commissaires adopte alors la résolution ci-après décrite.

RÉSOLUTION 67 1213 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est mandatée depuis 1992 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour gérer la Forêt d'enseignement et de recherche (F.E.R.) Malhiot;

CONSIDÉRANT, dans le cadre d'une démarche de planification d'aménagement de la F.E.R. Malhiot, qu'un comité consultatif est créé;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif est constitué de représentants d'organismes pouvant contribuer au développement et au rayonnement de la F.E.R. Malhiot;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de la F.E.R. Malhiot aura notamment pour rôle de faire une réflexion et des recommandations sur :

- les enjeux et problématiques de la F.E.R. Malhiot;
- les orientations de la F.E.R. Malhiot;
- les objectifs d'aménagement du territoire de la F.E.R. Malhiot;
- la gestion et le fonctionnement de la F.E.R. Malhiot;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que monsieur le commissaire Luc Gaudreault soit désigné pour participer au comité consultatif de la Forêt d'enseignement et de recherche Malhiot.

Adopté unanimement.

Dans un autre ordre d'idées et au terme des explications fournies par Messieurs Denis Lemaire et Richard Boyer, une résolution est adoptée pour une autorisation à exercer des recours.

RÉSOLUTION 68 1213 :

CONSIDÉRANT les représentations faites par la direction des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la direction générale soit autorisée à exercer tous les recours jugés nécessaires, y compris un grief patronal, aux fins de récupérer les sommes dues suite aux libérations syndicales demandées par le Syndicat des professionnelles et professionnels du Coeur du Québec.

Adopté unanimement.

En étant après cela aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), madame Renée Tremblay soumet une recommandation relative aux critères d'inscription et secteurs d'appartenance 2014-2015. Après avoir reçu les renseignements requis, il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

RÉSOLUTION 69 1213 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, que la Commission scolaire de l'Énergie établit les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que les critères d'inscription 2014-2015 soient adoptés tels que décrits au document 1213-03.

Adopté unanimement.

Critères d'inscription
et secteurs
d'appartenance
2014-2015


Présidente


Secrétaire

Relativement aux sujets présentés par les Services du secrétariat général et des communications, monsieur Serge Carpentier soumet, pour adoption, le rapport annuel 2012-2013. La résolution ci-après décrite est adoptée au terme d'échanges sur ce dossier.

RÉSOLUTION 70 1213 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, que la Commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec la ministre;

CONSIDÉRANT que les Services du secrétariat général et des communications ont élaboré, notamment en collaboration avec les Services éducatifs (jeunes) et les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le rapport annuel 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2012-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie, tel que décrit au document 1213-04;

QU'il demeure entendu, en conformité avec la loi, qu'une séance publique d'information, à laquelle sera invitée à participer la population, sera tenue ultérieurement.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines, Monsieur Richard Boyer soumet à l'acceptation des commissaires des démissions aux fins de retraite. La résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 71 1213 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Diane Verrette, secrétaire de gestion au Secrétariat général et communications au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 3 février 2014;
- Madame Julie Perras, conseillère pédagogique aux Services éducatifs (jeunes) au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 18 mars 2014;
- Monsieur Guy Trottier, magasinier classe principale au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective le 12 mars 2014.

Adopté unanimement.



Présidente



Secrétaire

Avenant de
modification de
contrat – Ventilation
de la palestre – Val-
Mauricie

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet des recommandations pour l'acceptation d'un avenant à un contrat ainsi que pour l'octroi d'un contrat. Après avoir reçu les informations requises, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

RÉSOLUTION 72 1213 :

CONSIDÉRANT la résolution 241 0513 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de ventilation de la palestre à l'école secondaire Val-Mauricie avec l'entreprise Climatisation et réfrigération François Bélanger enr., au montant de 93 129,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avenant de modifications numéro 1 soumis à l'analyse des Services des ressources matérielles et de l'informatique, dont les documents sont décrits au document 1213-05 ;

CONSIDÉRANT que l'avenant de modifications numéro 1 au montant de 32 882,85 \$ toutes taxes incluses, entraîne un dépassement de 35,31 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modifications numéro 1 pour des travaux additionnels liés à des conditions particulières existantes du bâtiment pour un montant total de 32 882,85 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modifications numéro 1 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –
Achat d'un camion
usagé avec épandeur
d'abrasifs –
Carrefour Formation
Mauricie

RÉSOLUTION 73 1213 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme « Mécanique de véhicules lourds routiers », que le Carrefour Formation Mauricie doit faire l'acquisition d'un camion usagé avec un épandeur d'abrasifs pour répondre aux besoins du programme;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 22 novembre 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1213-06;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions, la conformité du véhicule en lien avec les exigences du programme et la recommandation des représentants du Carrefour Formation Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'achat d'un camion Kenworth usagé équipé d'un épandeur d'abrasifs avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit, Exceltech, au montant de 57 894.00 \$, plus les taxes applicables;

Que madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement.

Par ailleurs, et au terme d'échanges sur une autorisation de procéder à l'achat par encan public, il est convenu de reporter ce dossier à une séance ultérieure.

Finalement, monsieur Christian Lafrance fournit une information sur une entente de partenariat conclue pour TGV Net Mauricie. Il s'agit d'une entente avec un nouveau fournisseur de services accrédité.

Ainsi, Cogeco Câble Canada GP inc. pourra désormais bénéficier des fibres du réseau de la Corporation pour offrir à son tour des services de télécommunication aux clientèles résidentielles et commerciales des deux territoires.

L'entente d'une durée initiale de dix ans permettra aux Commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy ainsi qu'à leurs partenaires de bénéficier de redevances d'utilisation de leurs fibres excédentaires, conformément aux protocoles établis entre eux et la Corporation TGV Net Mauricie.

Clôture de la séance

Vers les 20 h 40, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION 74 1213 :

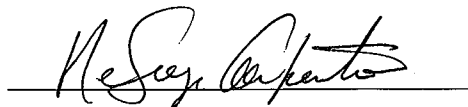
Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE



Présidente



Secrétaire